

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1^{er} juillet 2025

Date d'affichage

15 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ (arrivée à 21h00), Annick
PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît
LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond
GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M Jean-Marc VARIN qui donne
pouvoir à M Benoît LAVARDE, Mme Anne-Marie RABEC qui donne pouvoir à
Mme Maryline VAUTIER, M Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M
Stéphane LECHANOINE

Monsieur Raymond GIRARD remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°07/07 : CARPORT A LA MAISON DE SANTÉ

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON, adjoint chargé des travaux
sur les bâtiments publics.

Afin de protéger des intempéries, les transports de malade à l'entrée de la maison de
santé, il est nécessaire d'installer un carport.

Plusieurs devis ont été demandés. 3 entreprises ont fait parvenir une offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'installation d'un carport devant l'entrée de la maison de santé située
rue des jardins
- Accepte le devis de l'entreprise SOCODIME pour un montant de 9 175.10 € HT
soit 11 010.12 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis avec la mention « sous réserve de
l'avis favorable à la déclaration préalable » et tous documents afférents au
dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Raymond GIRARD	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	